



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/53/L.2/Add.5
3 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006
Point 12 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
Du 27 septembre au 2 octobre 2006 et le 10 octobre 2006

Rapporteur: M^{me} Ana Inés Rocanova (Uruguay)

Point 5 de l'ordre du jour (Après-Doha)

Orateurs:

Colombie	Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Sri Lanka	République de Moldova	Union africaine
Azerbaïdjan	Bélarus	Third World Network
Bénin pour le groupe des PMA	République islamique d'Iran	

Note à l'attention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modifications à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 17 octobre 2006** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8106, télécopieur: 917 00 56, tél. 917 14 37.

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT
AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT
UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 5 de l'ordre du jour)

(*suite*)

1. La représentante de la **Colombie** a fait observer que son pays avait pris une part active aux négociations de Doha. Toutefois, la réalité de la situation était que les négociations de Doha, en tant que cycle du développement, avaient en fait causé davantage de problèmes aux pays en développement qu'elles ne leur avaient procuré d'avantages. L'une des questions qui devaient être examinées était de savoir si deux pays pouvaient avoir la même vision du développement dans une organisation comme l'OMC, composée de 150 États membres. Une autre question à prendre en compte était de savoir comment la notion de développement serait appliquée aux négociations commerciales. Ces questions étaient pertinentes, car la notion de «développement» coïncidait désormais pour un certain nombre de pays en développement avec une vision qui était probablement protectionniste. C'était pourquoi un certain nombre de pays en développement n'avaient pas fait d'efforts suffisants dans le cycle actuel de négociations commerciales. Les pays en développement devaient rattraper les pays développés, mais ces derniers étaient incapables de faire des concessions simplement sur la base des demandes des pays en développement car ils devaient en répondre devant leur opinion publique. Certains pays en développement faisaient aussi partie d'un groupe «invisible» qui ne souhaitait pas voir le cycle progresser car ils recherchaient des solutions à leurs propres problèmes dans le cadre de ce cycle du développement.

2. Le représentant de **Sri Lanka** a fait observer que le non-respect des dates limites fixées pour les négociations de Doha et la suspension du cycle avaient écorné l'image du système commercial multilatéral. Il appartenait désormais essentiellement aux pays du G-6 de relancer le processus. Le commerce étant un instrument important des stratégies de développement, Sri Lanka était favorable à une conclusion rapide des négociations de Doha à condition que les engagements en matière de libéralisation des échanges tiennent compte de la diversité des intérêts et des différents stades de développement. La libéralisation de l'agriculture était la priorité d'un grand nombre de membres, mais elle aurait un coût pour un pays en développement importateur net de denrées alimentaires comme Sri Lanka, où la population

rurale et l'agriculture de subsistance étaient importantes. Sri Lanka s'efforçait d'obtenir des flexibilités suffisantes, en particulier concernant les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale, tout en conservant, dans la mesure du possible, les droits de douane sur les produits agricoles aux niveaux actuels. Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles revêtaient la plus grande importance, et la réduction des droits NPF devrait être soutenue car les exportateurs nationaux devaient faire face à des droits de douane élevés et à des crêtes tarifaires sur leurs principaux marchés. La crainte des pays bénéficiaires de préférences de voir ces préférences s'effriter était compréhensible; il importait également de répondre aux préoccupations de divers pays en développement afin que tout le monde soit gagnant. Le programme relatif à l'aide pour le commerce devait être mis en place dans les meilleurs délais.

3. Le représentant de l'**Azerbaïdjan** a réitéré l'appui de son pays aux recommandations contenues dans la très précieuse évaluation des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique liées au commerce pour l'adhésion à l'OMC (TD/B/WP/190). L'Azerbaïdjan était résolument déterminé à adhérer à l'OMC car ses engagements en matière d'accession contribueraient grandement au développement d'une économie nationale fragile et à l'intégration effective du pays dans le système commercial multilatéral. Il se heurtait à un certain nombre d'obstacles dans son processus d'adhésion, à savoir: l'absence de façade maritime et l'éloignement des marchés mondiaux se traduisaient par des frais de transaction élevés, ce qui avait un impact très préjudiciable sur la compétitivité du pays. En outre, sa dépendance à l'égard d'un seul secteur – le secteur énergétique – avait rendu l'économie du pays vulnérable, et cette situation était aggravée par la pauvreté et le chômage ainsi que par la présence de réfugiés. L'assistance technique que la CNUCED accordait dans le cadre de l'adhésion à l'OMC en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques commerciales appropriées et d'une intégration efficace au système économique mondial était très précieuse. L'adoption d'une «politique commerciale appropriée» ne signifiait ni le recours à un protectionnisme total ni une libéralisation intégrale et rapide, qui pourrait fragiliser encore plus l'économie. Il s'agissait de trouver un juste milieu entre la libéralisation et le développement à chaque stade de développement et de veiller à ce que la libéralisation n'entraîne pas la montée de la pauvreté, mais contribue au contraire à l'élimination de la pauvreté et au développement

économique. L'Azerbaïdjan était pleinement déterminé à soutenir un système commercial multilatéral ouvert, juste, équitable, réglementé et axé sur le développement.

4. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **PMA**, a remercié le secrétariat de sa note d'information, dont il a salué la qualité, et plus généralement des activités que la CNUCED menait en faveur des PMA. Ces pays avaient formé de grands espoirs suite au lancement du Programme de travail de Doha et aux résultats obtenus avant et après la Conférence ministérielle de Hong Kong, notamment la modification de l'Accord sur les ADPIC visant à faciliter l'accès aux médicaments essentiels et l'extension de la période de transition prévue pour les PMA dans l'Accord sur les ADPIC. Concernant l'agriculture, les PMA se félicitaient de l'accord portant sur l'élimination des subventions à l'exportation d'ici 2013; ils se félicitaient aussi des progrès réalisés dans l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation du coton et de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent des exportations de coton provenant de ces pays dès le début de la période de mise en œuvre. Au sujet du développement, le Groupe des PMA se félicitait du principe selon lequel l'aide pour le commerce était indispensable car elle permettrait aux pays en développement de tirer parti des négociations commerciales sans se substituer aux gains pour le développement qui découleraient de la conclusion du Cycle de Doha.

5. Dans leurs rapports, l'Équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce et l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé estimaient que les ressources allouées à ces programmes devraient être additionnelles, notables, durables et prévisibles et prendre la forme de dons. Les PMA souhaitaient mettre en place un mécanisme qui permette de financer les activités prévues dans le cadre de l'aide pour le commerce. Bien que des progrès aient été accomplis, ils demeuraient insuffisants par rapport aux objectifs ambitieux du Programme de travail de Doha. La suspension du Cycle de Doha aurait un impact très préjudiciable sur l'économie des PMA, qui seraient aussi les principales victimes si les négociations de Doha se poursuivaient. Cela serait le cas, par exemple, des pays africains producteurs de coton, produit dont les prix mondiaux resteraient faibles. Les PMA étaient aussi préoccupés par la mise en œuvre d'un accès en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA. Le fait que des recommandations appropriées et pertinentes sur l'aide pour le commerce n'avaient pas été adoptées et que de telles dispositions n'avaient pas été appliquées de manière efficace et immédiate était un recul. Les PMA étaient d'autant plus déçus en raison du coût de

leur participation aux négociations et des efforts qu'ils avaient déployés en vain.

Les négociations devraient reprendre dès que possible car un cadre multilatéral était idoine pour les pays en développement en raison des principes de non-discrimination et de transparence.

Les priorités des PMA portaient toujours sur l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux secteurs revêtant une importance pour les pays en développement tels que l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et le développement. Pour que les PMA participent plus largement au système commercial multilatéral, il fallait faciliter leur accès aux marchés en supprimant les subventions aux produits que les PMA produisaient aussi. Les efforts devraient porter sur le développement des capacités productives, l'amélioration de la production et la diversification des exportations. Pour parvenir à ces objectifs, l'assistance technique des pays développés serait nécessaire; les PMA appelaient donc les pays donateurs à poursuivre et accroître leur appui technique et financier aux projets et programmes mis en œuvre par la CNUCED.

6. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que son pays avait soigneusement examiné les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong et s'était intéressé aux résultats des négociations sur l'agriculture, sur les règles et sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles car un tiers du PNB russe et plus de la moitié de la croissance économique du pays provenaient du commerce extérieur. Les recommandations formulées lors du Sommet du G-8 à Saint-Pétersbourg sur les questions traitées à l'OMC avaient insufflé au processus de négociation la dynamique politique nécessaire. L'adhésion à l'OMC était une priorité pour la Russie, dont la participation à part entière à cette organisation serait dans l'intérêt de tous les membres. L'assistance technique de la CNUCED sur les questions relatives à l'adhésion à l'OMC était importante et la coopération entre les deux organisations devrait être renforcée. La CNUCED avait un avantage dans le domaine de l'assistance technique liée au commerce et était donc un acteur important de l'initiative relative à l'aide pour le commerce.

7. La représentante de la **République de Moldova** s'est déclarée satisfaite de la qualité de la note d'information du secrétariat et a vivement remercié la CNUCED de l'assistance précieuse que celle-ci fournissait à son pays. Il importait d'avoir un ensemble cohérent de politiques en matière de commerce et de développement; il était également important d'améliorer les règles et les principes régissant le commerce international afin de faciliter l'accès aux marchés, d'éliminer le soutien à la production et les subventions à l'exportation, et d'appliquer des

principes et mécanismes qui tiennent compte de la situation et des besoins particuliers des pays en transition à faible revenu et sans littoral. Le maintien d'une assistance technique était indispensable pour que l'intégration de la Moldova au système commercial international soit bénéfique et propice au développement.

8. Le représentant du **Bélarus** a jugé que l'examen de l'évolution et des résultats des négociations de Doha par le Conseil était des plus opportuns et contribuait à la formation de consensus dans les négociations commerciales en cours. Le Bélarus suivait les négociations de Doha de près et souscrivait aux conclusions de la note d'information du secrétariat selon lesquelles l'aboutissement des négociations de Doha contribuerait de manière notable à la croissance économique mondiale, à l'élimination de la pauvreté et au développement. Les petits pays en transition à faible revenu qui avaient récemment adhéré à l'OMC rencontraient d'énormes difficultés dans la mise en œuvre des réformes économiques et commerciales en raison du niveau très élevé des engagements qu'ils avaient dû contracter dans leurs conditions d'accession. D'où l'importance de conditions non discriminatoires d'adhésion à l'OMC correspondant au niveau de développement des pays concernés, ainsi que des engagements qui avaient été contractés par les membres actuels de l'organisation. Il était important que la CNUCED poursuive son assistance sur les questions relatives à l'adhésion à l'OMC et soutienne la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport intitulé «Évaluation des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique liées au commerce pour l'adhésion à l'OMC» (TD/B/WP/190).

9. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a fait observer qu'après cinq années de négociation, les règles régissant le système commercial multilatéral et la libéralisation du commerce n'avaient encore répondu ni aux objectifs énoncés dans de la Déclaration de Doha ni aux besoins des pays en développement. La croissance économique enregistrée pendant cette période ne devrait pas empêcher les pays de redoubler d'efforts pour ouvrir davantage leurs échanges et de contribuer aux efforts déployés par les pays en développement pour accroître leur part. Un consensus s'était dégagé dans certains domaines, mais des progrès tangibles devaient être accomplis dans d'autres tels que le coton ou le traitement spécial et différencié. Certains membres s'étaient précipités pour conclure des accords commerciaux préférentiels au niveau bilatéral ou régional après la suspension des négociations. Dans ces accords, des questions importantes dans l'optique du développement comme, par exemple, les subventions, avaient été

laissées de côté. Les liens existant entre le Cycle de Doha et les objectifs de développement du Millénaire rendaient indispensable la reprise des négociations. L'objectif 8 ne pouvait être réalisé sans l'aboutissement du Cycle de Doha. Dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les ministres avaient réaffirmé leur engagement de faire de l'OMC une organisation véritablement mondiale. Dans le cas de l'Iran, le processus d'adhésion avait été rapide et facile; l'adhésion de nouveaux pays à l'OMC ne pouvait que renforcer le système. Par ailleurs, les conditions d'adhésion des pays en développement devaient correspondre à leur niveau de développement.

Dans ce contexte, la CNUCED devrait être félicitée pour le rôle important qu'elle avait joué auprès des pays en développement par ses analyses et son appui technique ainsi que dans leur processus d'adhésion à l'OMC et dans le cadre de leur participation aux négociations de Doha.

10. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a souligné l'importance de l'assistance de la CNUCED visant à renforcer les objectifs de développement de la communauté économique internationale. Le cycle de négociations de Doha devait être remis sur les rails. Il appartenait à la CNUCED d'aider les pays en développement, en particulier les PMA. Il fallait accroître les ressources financières allouées à la CNUCED afin que celle-ci puisse aider les pays marginalisés sur les questions relatives au développement. Une dépendance excessive à l'égard du seul accès aux marchés ne procurerait pas les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population dans les pays en développement. L'agriculture était un moyen de survivre pour la majorité de la population des pays en développement et des PMA; les subventions agricoles des pays développés avaient contribué à accroître la pauvreté et l'insécurité sociale dans ces pays suite à la désorganisation des moyens de production. Certains pays avaient enregistré des déficits alimentaires et avaient donc importé des denrées et, pour ce faire, avaient besoin de devises; cependant, la plupart de ces pays étaient tributaires de l'exportation de produits de base dont les prix n'avaient cessé de baisser. Les marchés de produits de base devaient être revitalisés afin de procurer à ces pays les ressources dont ils avaient besoin pour régler leurs importations. La CNUCED, de concert avec d'autres organisations, pourrait renforcer son assistance en mettant l'accent non seulement sur la libéralisation, mais aussi sur l'équité des échanges, notamment sur l'élimination des subventions. Le système commercial multilatéral ne pouvait à lui seul intégrer les pays en développement dans le commerce mondial; des politiques appropriées devaient être adoptées pour atténuer le plus possible l'influence des pays développés sur les prix, ainsi que pour aider les pays pauvres

à respecter des normes internationales strictes qui pouvaient réduire à néant les possibilités d'exportation. Il importait aussi d'encourager l'investissement étranger afin de soutenir les fournisseurs locaux.

11. Le représentant de l'**Union africaine** a dit que les pays africains regrettaient l'échec des négociations de Doha. Ces négociations étaient menacées en raison de considérations politiques et électorales internes et de l'expiration du mandat de l'Autorité des États-Unis pour la promotion du commerce en juin 2007. Les pays africains espéraient que le cycle pourrait aboutir dans les délais convenus car cela était essentiel pour le développement de l'Afrique.

Les négociations devraient être transparentes et ouvertes pour que les pays africains puissent y participer véritablement; les mandats de négociation du Programme de travail de Doha devraient aussi être respectés et exécutés dans leur intégralité. Les nombreux obstacles que rencontraient les pays africains ne leur permettaient pas de tirer pleinement parti des avantages commerciaux découlant des négociations sur l'accès aux marchés. Les particularités des pays africains devaient être prises en compte en leur ménageant des flexibilités appropriées. La mise en œuvre de l'initiative relative à l'aide pour le commerce devrait être accélérée afin de renforcer les capacités en matière d'infrastructure liée au commerce et d'améliorer la compétitivité des pays africains. Cette initiative devrait bénéficier de moyens de financement sûrs, prévisibles et additionnels. L'assistance technique de la CNUCED aux pays africains était précieuse, notamment concernant les produits de base et l'échange de données d'expérience au niveau régional dans des domaines tels que la facilitation du commerce, le développement durable, la biodiversité, la libéralisation des services ainsi que les secteurs nouveaux et dynamiques. La cohésion et la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial revêtaient une importance cruciale pour les politiques commerciales et les politiques de développement des pays africains. La CNUCED jouait un rôle important dans la compréhension et l'élaboration par les pays africains de politiques adaptées à la complexité des règles régissant les institutions qui participaient à la gouvernance économique mondiale.

12. Le représentant de **Third World Network** a souligné combien il importait que le système commercial international ménage une marge d'action et a demandé instamment aux pays en développement de bien utiliser cette marge. Il a déploré l'état actuel des négociations de Doha, en particulier la disparition des questions relatives au traitement spécial et différencié et au développement du programme des négociations ainsi que le peu d'attention accordé au

développement dans les discussions sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. L'expérience des pays africains dans le secteur avicole était un exemple concret de l'importance, dans l'optique du développement, de notions telles que les produits spéciaux et le mécanisme de sauvegarde spéciale. Il importait que le principe d'une «réciprocité qui ne soit pas totale», énoncé dans la Déclaration de Doha, soit effectivement appliqué. Les propositions actuelles de pays développés visant à fixer le coefficient des pays développés à 10 et celui des pays en développement à 15, dans le cadre d'une formule suisse, ne respectaient pas ce principe. Avec de tels coefficients, un pays développé imposant des droits moyens de 3 % sur les produits industriels ne procéderait qu'à un abaissement de 28 %, tandis qu'un pays en développement appliquant des droits moyens de 30 % devrait abaisser ces droits de 67 %. Autrement dit, le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale s'appliquait en fait aux pays développés et non pas aux pays en développement. Il exigeait, au contraire, que les pays en développement soient autorisés à abaisser leurs droits moyens dans une moindre proportion que les pays développés. Il s'ensuivait que si, par une réciprocité qui ne soit pas totale, on entendait que les abaissements consentis par les pays en développement devaient être inférieurs de deux tiers à ceux pratiqués par les pays développés, l'abaissement moyen pour les pays en développement serait de 18,5 %, ce qui correspondrait à un coefficient de 120. Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles devraient porter sur le degré des réductions tarifaires, les taux acceptés pouvant ensuite être convertis en coefficients.
